

DECHETS/SIDERURGIE : Ouverture du procès d'ArcelorMittal pour pollution

Le premier sidérurgiste mondial, [ARCELORMITTAL](http://www.arcelormittal.com) / T : 03.87.70.60.00, comparait en tant que personne morale depuis le lundi 27 mai devant le tribunal de Thionville/57 (Moselle). ArcelorMittal est poursuivi pour gestion irrégulière des déchets issus de son site de Florange. L'entreprise est accusé d'avoir déversé des eaux usées issues de ses activités industrielles dans un crassier non prévu à cet effet. Les faits avaient été rendus publics dans une vidéo mise en ligne en juillet 2017 par l'ancien intérimaire d'une entreprise sous-traitante. www.arcelormittalinfrance.com